



CORONAVIRUS

Voici les éléments du Ministère (Secrétariat Général) qui s'imposent à toutes les directions

- **garde d'enfant / parents d'enfant de moins de 16 ans** : 1 parent par enfant ou fratrie (attestation sur l'honneur) **télétravail, à défaut en ASA (autorisation spéciale d'absence)**
 - **personnes fragiles** : **télétravail, à défaut ASA**
 - **réunions, déplacements** : **se limiter à l'indispensable, report ou visio conférence**
si la réunion doit être maintenue, respect des consignes : salle aménagée, nombre de personne réduit, aération
 - **restaurants administratifs** : pas plus de 100 personnes à la fois, espacement, plus de self
Les cafétérias seront fermées
 - **transports en commun** : **pratiquer des aménagements horaires afin d'éviter les heures de pointe.**
 - **écoles** : **arrêt des formations** (les personnels écoles doivent travailler à des télé-formations)
idem pour les concours
- Des mesures spécifiques** peuvent être prises en complément par les directions (ex. : arrêt des enquêtes INSEE en face à face)

A ce jour, les plans de continuité ne sont pas activés.

Si on passe à cette étape (emportée par la phase 3), des missions seront suspendues.

En cas de maladie (en plus de la prise en charge du/de la collègue)

- **identifier les personnes au contact – voir si quatorzaine nécessaire**
- **nettoyage des locaux**
- **information des personnels**

A ce jour/heure :

17 cas d'agents malades - 15 cas en cours d'examen - 180 agents en « quatorzaine »

La situation est bien sûr évolutive. Il est également de prévoir tous les cas de figure.

En cas d'interrogation, n'hésitez pas à nous faire remonter les sujets.

De même, si vous constatez que la hiérarchie fait du (très mauvais) zèle, en plus des actions locales, alertez immédiatement les structures nationales. Eu égard au contexte, bien évidemment aucun comportement inadéquat, déplacé ou imbécile ne saurait être toléré.